



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-INT-488

Déposé le : 26.05.20

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Ne cachons pas cette misère que certains ne veulent pas voir, trouvons-y des solutions !

Texte déposé

La crise du coronavirus a agi sur notre société comme un révélateur. En particulier sur l'état de précarisation avancée d'une partie de la population.

Les rapports sont une chose. La réalité de terrain une autre. Les images de ces milliers de personnes faisant plusieurs heures de queue à Genève pour obtenir un sac comprenant 20.- de nourriture a frappé les esprits. Et a créé une prise de conscience de bon nombre de personnes sur l'état réel de paupérisation d'une grande partie de notre société. Ce d'autant plus que la crise sanitaire a provoqué une crise économique majeure, qui va avoir des répercussions pendant une durée bien plus longue que la pandémie. Nous l'avons vu pour notre canton au travers de nombreux reportages et articles de presse, notamment en ce qui concerne la distribution de nourriture.

Pour y remédier, le canton, tout comme les communes, ont été très réactifs et ont mis sur pieds, avec l'aide de nombreuses organisations ou à travers leur action, toute une série de mesures. Que tous ces acteurs essentiels soient remerciés de cette prodigieuse capacité à rebondir et atténuer, autant que faire se peut, les dégâts sociaux causés. Reste la question majeure de la durée de ces actions et de leur soutien à terme.

Nous espérons sincèrement que ces mesures deviendront caducs aussi vite que possible, mais elles doivent subsister aussi longtemps que nécessaire. En effet, même si nous parvenions à éradiquer rapidement le covid-19, les effets collatéraux, notamment en matière sociale, seront eux bien plus longs à résorber.

Nous posons donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Quelle est l'appréciation globale quant à cette vague de pauvreté dans notre canton, notamment son ampleur et sa durée ?
- 2) Quels moyens mis en place le Conseil d'Etat entend-il prolonger et pour quelle durée ?
- 3) Plus spécifiquement, de quelle manière le Conseil d'Etat entend-il soutenir le

développement aux quatre coins du canton des distributions de denrées alimentaires et de matériel de première nécessité (savon, couches culottes, serviettes hygiéniques, etc.) ?

- 4) Concernant les lieux d'hébergements d'urgences, le Conseil d'Etat entend-il poursuivre au-delà de la fin mai son soutien ?
- 5) Quelles aides supplémentaires le Conseil d'Etat pourrait-il développer ou imaginer afin de venir en aide aux personnes les plus démunies ou pour éviter que certaines ne « basculent » dans une situation de précarité ?

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

Pour le Groupe socialiste,
Stéphane Montangero

Commentaire(s)

Conclusions

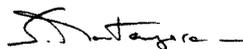
Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Montangero Stéphane



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch